



**PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH**

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DU CANTON DE WENTWORTH**

Je, soussignée, donne avis que le Règlement numéro 2022-012, «*Règlement déterminant les normes exigées pour la construction des chemins et des ponts, et abrogeant le règlement 2008-002* », a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022.

Le présent règlement permettra d'assurer un service routier adéquat pour tous les citoyens et usagers de la municipalité du Canton de Wentworth en établissant des normes de construction mieux adaptées au territoire municipal.

Ce règlement peut être consulté sur notre site Web à www.wentworth.ca ou en communiquant avec le Bureau municipal durant les heures normales d'ouverture au (450) 562-0701 ou par courriel à info@wentworth.ca.

Donné à Wentworth ce 20^{ième} jour d'octobre 2022.

Natalie Black,
Directrice générale et greffière-trésorière